

Pantin, mardi 21 mai 2024

Information riverains

Objet : « Pantin la fête », fête de la ville

Madame, Monsieur

Samedi 1^{er} et dimanche 2 juin prochains, toutes les Pantinoises et tous les Pantinois sont invités à se rassembler lors de la fête de la ville. Ce rendez-vous festif se déploiera le long du canal, au parc du 19 mars, au mail Charles de Gaulle et place de la Pointe.

Les animations proposées par la ville seront nombreuses et porteront les couleurs des Jeux Olympiques et Paralympiques ! Parmi les incontournables, vous pourrez retrouver le défilé des enfants, la kermesse nautique, la brocante des enfants ou encore le parc olympique des tout-petits. Et pour la septième fois, la fête de la ville accueillera Pantin boit Bio sur le parvis du théâtre du Fil de l'eau. Au programme : dégustations, animations, banquet et pause gourmande.

Pour le bon déroulement de la fête de la ville, certains aménagements seront mis en place :

- du vendredi 31 mai à partir de 17h jusqu'au dimanche 2 juin 2024 à 20h, le stationnement sera interdit rue de l'Ancien Canal, du passage des Dunes à la rue Ernest-Renan.
- Le samedi 1^{er} juin de 14h à 15h, dans le cadre du défilé, la circulation sera restreinte et provisoirement bloquée suivant l'avancement du cortège et selon les directives des forces de police : du parc du 19 mars au quai de l'Ourcq, sur le pont de la Mairie, le quai de l'Aisne et du chemin de Halage à la place de la Pointe, point d'arrivée du défilé.

Le dimanche 2 juin, pour la brocante des enfants :

- De 7h à 19h, l'arrêt et le stationnement seront interdits (enlèvement demandé) quai de l'Aisne, de la rue Lakanal jusqu'à la rue de la Distillerie.
- De 12h à 14h, l'arrêt et le stationnement seront interdits sur les places de stationnement situées 3, 5, 7, 9 de la rue de la Distillerie et au niveau de l'emplacement de livraison rue de la Distillerie pour permettre aux exposants de décharger leurs véhicules.
- De 12h à 19h, la circulation générale sera interdite quai de l'Aisne, de la rue de la Distillerie jusqu'à la rue Lakanal. Seuls les piétons seront autorisés à circuler quai de l'Aisne dans le cadre de la piétonnisation de cette voie.

La municipalité mettra tout en œuvre, cette année encore, pour réduire les éventuelles nuisances occasionnées par cette manifestation.

Je vous remercie par avance de votre compréhension et espère vous accueillir nombreux.



Bertrand Kern
Maire
Conseiller métropolitain